



**CRETEIL**

Tel : 0811 11.03.83 / Fax : 01.41.24.80.61/ s3cre@snes.edu

# **ALERTE ! DEBUT DECEMBRE UN COUP FATAL MENACE NOTRE METIER ET LA FORMATION DE NOS ELEVES !**

En décembre, le Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) doit examiner le **projet de décret modifiant les obligations de service des enseignants** qui entérine l'audit sur les décharges des enseignants et permettra de mettre en application les recommandations des audits sur la grille horaire des enseignements dans les collèges et les lycées.

Ces trois textes, pilotés par le Ministère des Finances, ont pour but de **réaliser des économies drastiques sur le dos des professeurs et des élèves**. Ils **dégraderont nos conditions de travail, dénatureront notre métier, rendront l'école plus inégalitaire**. Qu'on en juge !

**Le décret modifiant les obligations de service des enseignants constitue le fer de lance de cette offensive.** Le rapport sur les horaires en lycée le dit clairement : «...l'organisation de leur travail restait fixée sur la base des obligations réglementaires de service définies par les décrets de 1950. La rigidité des conditions de leur emploi est une des causes essentielles de la difficulté que connaît le système éducatif pour adapter son offre de formation ».

Le ministère propose :

→ de diminuer de façon considérable les heures de décharge « non justifiées » (heures de première chaire et heures de cabinet) pour supprimer environ 3500 postes l'année prochaine et à terme 11 740, ce qui augmente d'une heure le service des professeurs concernés ou ampute d'environ 8% leur salaire ;

→ de multiplier les postes à compléments de service sur plusieurs établissements ;

→ de développer la bivalence avec la possibilité d'exercer tout son service dans une autre discipline pour les TZR. Cela s'ajoute à la création l'an dernier d'une certification complémentaire au CAPES ;

→ de créer la possibilité d'une définition locale des services par le chef d'établissement ou le Recteur.

**Ainsi ce décret alourdit, flexibilise notre travail et dénature notre métier.**

Mais il ouvre aussi la porte à d'autres mesures proposées dans les deux audits sur les collèges et les lycées qui pousseraient encore plus loin cette logique de rentabilisation des enseignants et de dénaturation de notre métier, tout en abaissant les

exigences de notre système de formation.

Ces audits, rédigés surtout par des inspecteurs des finances avec le but de « *dégager des économies structurelles* » et des « *gains de productivité* », ont eux aussi pour unique préoccupation d'économiser des postes. Ils concluent de façon gourmande : « *au total l'application des recommandations de la mission permettrait de dégager près de 24 000 ETP, sans compter les économies générées par une révision du système des décharges* ». Pour leurs auteurs, cela ne pose pas de problème dans « *un système déjà saturé en ressource enseignante* » et avec « *la maîtrise drastique des postes ouverts aux concours externes* ».

Ils s'embarrassent d'autant moins de considérations pédagogiques qu'ils ne se sont fondés que sur des analyses de chefs d'établissement ou des propos d'élèves et qu'ils n'ont à aucun moment tenu compte de ce qu'auraient pu dire les professeurs. Rien d'étonnant puisque c'est d'eux que viennent les résistances au changement : « *contestation idéologique* », refus d'accepter les évolutions de leur métier, notamment de « *s'impliquer davantage dans les tâches administratives et de gestion scolaire* ». Les rapporteurs vendent la mèche quand ils constatent avec dépit que « *l'idée que l'on pourrait obtenir de meilleurs résultats avec moins de moyens n'est pas comprise, quand elle n'est pas fortement contestée* »

Les deux audits proposent l'abandon des grilles horaires, insupportable « *rigidité* » pour les remplacer par des « *référentiels* » horaires dont la dénomination

indique la plus grande souplesse et donc le risque de les voir appliqués de manière très diverse. **Ils proposent de réduire les horaires disciplinaires nationaux de 20%** qui seraient consacrés à des enseignements définis localement avec l'accord du Rectorat qui les évaluerait en usant d'«*incitations... voire de sanctions*» car les moyens seraient contractualisés.

La disposition qui voudrait «*adapter l'offre de formation aux divers profils, aspirations et ambitions des élèves*», risque fort de se traduire par l'enseignement du socle commun dans les horaires réduits et le choix entre des options ambitieuses pour les uns et le renforcement et soutien pour les autres, dans le cadre des 20%. Ce qui ne fera que creuser les inégalités entre les établissements et accélérer les manœuvres d'évitement. De plus ces horaires seraient annualisés avec pour conséquence que nos services le seraient aussi.

Dans la même veine, les deux audits sur les horaires préconisent une plus grande autonomie des établissements et un renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement qui développeraient «*une logique de management prenant en compte l'articulation entre moyens et résultats*» et doivent

«*pouvoir s'appuyer sur le conseil pédagogique*» dont les membres «*constitueraient de précieux relais*».

**Pour les langues, les notions de classes et de séries seraient abandonnées** au profit des groupes de compétences qui fusionneraient LV 1 et LV 2 ; les groupes ne pourraient être inférieurs à 10 en collège et 15 en lycée, ce qui occasionnera la disparition des «*petites*» langues.

**Au lycée**, l'augmentation du coût du lycéen est due à la «*généralisation des dédoublements*» et à l'aide individualisée que les professeurs ne savent d'ailleurs pas utiliser... Aussi il est prévu la suppression de la moitié des dédoublements, notamment des modules de Français, Maths et Histoire-géo de seconde.

**Les options doivent aussi diminuer**, en langues, en séries technologiques, en seconde (réduction de 18 à 9 options) ce qui permettrait un gain de plus de 6000 postes mais qui aurait pour résultat de **réduire l'offre de formation et de remettre en cause la diversification en lycée** qui a permis le doublement du taux d'accès au bac.

Enfin il est proposé de plafonner le taux des redoublements (à 2% en collège) car ils coûtent cher.

**Ainsi alors que les enseignants n'ont jamais bénéficié de la réduction du temps de travail** (rappelons que nos 15 ou 18h avaient été fixés en divisant par 3 ou 2,5 la durée légale de 1950 : 45h qui est descendue à 35h aujourd'hui !) **que notre métier devient de plus en plus difficile, le Ministre fait le choix d'aggraver nos conditions de travail et de dénaturer notre métier** en faisant de nous de simples prestataires de services polyvalents, exécutant les injonctions institutionnelles et non plus concepteurs de notre enseignement.

De même alors que tout devrait conduire à élever le niveau de qualification des jeunes, ce **gouvernement injurie l'avenir en réduisant la formation de nos élèves** (réduction de la scolarité obligatoire à 14 ans, fixation d'un socle commun réduit à quelques fondamentaux privilégiant compétences et comportements au détriment des savoirs...) **et en organisant une école plus inégalitaire aux fonctions de tri social renforcées** dont les conséquences seront une augmentation de l'échec scolaire sauf pour ceux qui pourront enrichir les marchands de soutien scolaire.

**Le SNES CRETEIL entend tout mettre en oeuvre pour étendre la mobilisation pour mettre en échec ces projets rétrogrades. Il appelle tous les personnels à se réunir en AG dans leur établissement pour discuter de ces projets et des suites de l'action, et à rejoindre les assemblées départementales.**

## SNES 94

Assemblée générale  
mardi 28 novembre, à 18h  
Maison des syndicats de Créteil

## SNES 93

Assemblée générale  
mardi 28 novembre, à 18h  
Bourse départementale du travail  
de Bobigny

## SNES 77

Assemblées décentralisées  
consultez le calendrier sur les  
pages départementales du site  
[www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu)  
Pour organiser une réunion avec le  
SNES 77 : [77s2@creteil.snes.edu](mailto:77s2@creteil.snes.edu)